

Gaspard Koenig  
Nicolas Gardères

# **Simplifions-nous** la vie !



**Simplifions-nous la vie !**

## De Gaspard Kœnig

### Essais

*Notre Vagabonde Liberté. À cheval sur les traces de Montaigne*, Éditions de l'Observatoire, 2021.

*Tracts de Crise (N°48) – Ralentir*, Gallimard, 2020.

*La Fin de l'individu. Voyage d'un philosophe au pays de l'intelligence artificielle*, Éditions de l'Observatoire, 2019.

*Voyages d'un philosophe aux pays des libertés*, Éditions de l'Observatoire, 2018.

*Time to Philo*, Larousse, 2017.

*Les Aventuriers de la liberté*, Plon, 2016.

*Le Révolutionnaire, l'expert, le geek. Combat pour l'autonomie*, Plon, 2015 (prix Turgot, prix Zerilli-Marimo de l'Académie des sciences morales et politiques).

*Leçons sur la philosophie de Gilles Deleuze*, Ellipses, 2013.

*Leçons de conduite*, Grasset, 2011.

*Les Discrètes Vertus de la corruption*, Grasset, 2009.

### Romans

*L'Enfer*, Éditions de l'Observatoire, 2021.

*Kidnapping*, Grasset, 2016.

*La Nuit de la faillite*, Grasset, 2013.

*Un baiser à la russe*, Grasset, 2006 (Prix Publicis).

*Octave avait vingt ans*, Grasset, 2004 (prix Jean Freustié).

## De Nicolas Gardères

*Voyages d'un avocat au pays des infréquentables*, Éditions de l'Observatoire, 2019.

Gaspard Kœnig  
Nicolas Gardères

# Simplifions-nous la vie !

L  Éditions de  
bservatoire

ISBN : 979-10-329-2472-3  
Dépôt légal : 2021, novembre  
© Éditions de l'Observatoire/Humensis, 2021  
170 bis, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris

« Tu vois ça, Willem, dit-il, il reconnaît qu'il ignore la loi, et il affirme en même temps qu'il n'est pas coupable ! »

Franz Kafka, *Le Procès*

« Mais arrêtez donc d'emmerder les Français !  
Il y a trop de lois, trop de textes, trop de règlements dans ce pays !  
On en crève ! Laissez-les vivre un peu et vous verrez que tout ira mieux !  
Foutez-leur la paix ! Il faut libérer ce pays ! »

Propos prêtés à Georges Pompidou





## Le pays autobloquant

Véronique tient une ferme-auberge située à une cinquantaine de kilomètres de Montluçon. Dans une ancienne grange rénovée avec goût, parmi les vieilles pierres et les poutres en chêne, les clients peuvent déguster la viande des charolaises élevées sur place, ainsi que des légumes cultivés au jardin et divers produits régionaux fournis par des producteurs voisins. La petite structure de Véronique redonne vie à un village vidé de ses commerces. Difficile de faire à la fois plus traditionnel et plus branché. Les fermes-auberges représentent l'une des toutes premières activités de l'humanité sédentarisée. Et les circuits courts sont aujourd'hui plébiscités. Quoi de plus simple : élever des bêtes et les servir à dîner ?

Pourtant, Véronique est en proie aux pires tourments administratifs. Elle doit laisser la gestion de l'exploitation à son mari pour se consacrer presque exclusivement à la paperasse. « Formation après

formation, je monte en compétence juridique », nous explique-t-elle. Allons donc ! Une ferme-auberge, ce n'est tout de même pas la fusée *Ariane*.

En fait, ce type d'activité ne répond à aucune définition juridique claire, comme s'en est aperçue Véronique au terme d'un long bizutage bureaucratique. Ancienne cheffe de cuisine dans un collège, elle a démissionné de la fonction publique pour travailler avec son mari, agriculteur, et l'aider à vendre directement ses produits. Le métier l'enthousiasme : c'est un projet de vie et une manière de recréer du lien social autant qu'une source de revenus. Une fois la grange réhabilitée, la cuisine installée, le menu établi, Véronique pense que le plus dur est fait. Il ne reste plus qu'à trouver une existence administrative pour accueillir les premiers clients. Payer des impôts et protéger le consommateur n'effraie pas Véronique.

C'est pourtant là que les ennuis commencent. Véronique a beau chercher sur Internet, contacter la chambre d'agriculture, aucune disposition précise ne semble s'appliquer à sa situation.

Elle finit donc par se déclarer agricultrice sur l'exploitation de son mari, en créant un Gaec (groupe-ment agricole d'exploitation en commun). Ce statut

permet de recevoir des aides de la PAC individualisées, comme n'importe quel éleveur. Mais il exclut les activités d'achat/revente ainsi que les prestations de services. Or, Véronique est bien obligée d'acheter certains produits nécessaires à la confection des plats (sucre, huile) ou au service de table (vin). De même, elle doit consacrer un certain nombre d'heures de travail à la cuisine.

Pour tenter de trouver la voie de la légalité dans la brume des textes, Véronique décide donc de créer une SARL pour l'auberge, dissociée juridiquement de la ferme. Une telle innovation nécessite une dérogation du préfet, qu'elle obtient à la condition de ne pas travailler dans l'auberge plus de cinq cent trente-six heures par an. Pourquoi cinq cent trente-six heures ? Mystère. Mais le calcul est vite fait : cela représente environ dix heures par semaine. L'auberge doit donc se contenter de deux services dans la semaine, le samedi soir et le dimanche midi. Une telle restriction ne s'appliquerait pas aux salariés, mais, pour en embaucher, il faudrait croître, et pour croître, travailler davantage... ce que la préfecture refuse. De plus, un chiffre d'affaires trop important risquerait d'affecter les aides PAC, piégeant Véronique sous le plafond de verre des effets de seuil

où l'augmentation de l'activité entraîne une perte de revenu net. Véronique doit donc rigoureusement s'astreindre à ne pas trop travailler.

Ce n'est pas tout. Afin de vendre à l'auberge la viande produite par la ferme, le Gaec facture à la SARL les morceaux que Véronique va ensuite cuisiner et qui se retrouveront sur l'addition des clients. Si Véronique vend les morceaux non transformés au comptoir, elle peut émettre la facture directement au nom du Gaec, et donc lui imputer ses heures de travail. Mais le moindre assaisonnement la contraint à déduire le temps passé à la cuisine des précieuses cinq cent trente-six heures.

Voilà donc Véronique obligée de tenir deux comptabilités parallèles et de noter précisément ses heures passées à l'auberge, en plus de se soumettre aux joyeusetés habituelles de l'administratif : la TVA (agrémentée de cryptiques mécanismes de report entre Gaec et SARL), les critères ERP (établissement recevant du public) ou les normes sanitaires (chaque restaurateur connaît le bonheur de consigner manuellement la température du frigo deux fois par jour). On comprend mieux son emploi du temps. Elle est devenue la greffière d'elle-même.

Véronique a toujours l'impression d'être hors des clous et sent peser au-dessus de la ferme-auberge l'épée de Damoclès des contrôles, avec le risque de perdre les précieuses aides PAC et de ruiner le délicat équilibre financier de l'exploitation. En dépit de cette pression permanente, elle ne regrette pas d'avoir quitté son statut de fonctionnaire. Véronique est une battante, qu'aucun formulaire ne découragera jamais. Mais pourquoi la société lui impose-t-elle cet étrange combat ? Pour une Véronique légaliste et infatigable, combien ont abandonné ? Combien d'autres ont préféré prendre le risque du travail au noir, non par désir de frauder mais par épuisement administratif ? Autant d'énergies gâchées.

\*

Des témoignages comme celui-là, nous en avons recueilli des milliers. Nous avons l'intuition que la question de la simplification, méprisée par l'élite politico-administrative parisienne, gommée des sondages, au mieux renvoyée à d'obscures délibérations technocratiques, était en fait le principal sujet de préoccupation dans le pays, et méritait la toute première place sur l'agenda politique. Comme il est

naturel en démocratie, nous avons créé un mouvement, SIMPLE, et nous sommes partis à la rencontre des Français.

Munis de nos carnets de notes, nous avons sillonné le territoire de juin à octobre 2021, de ferme en salle des fêtes, de conseil municipal en syndicat d'artisans, de réunion publique en chantier de construction. Nous avons fait du porte-à-porte sous la pluie de Laval, recueilli les doléances des riziculteurs en Camargue, partagé les épreuves des compagnons d'Emmaüs en région parisienne. Nos interlocuteurs se débondaient petit à petit, confiant leurs peines et leurs frustrations, tous hantés par cette « phobie administrative » sur laquelle un éphémère secrétaire d'État a su mettre les mots justes, un peu malgré lui. Ainsi l'une de nos premières réunions, avec une dizaine de maires ruraux, commença dans une certaine gêne taiseuse avant que l'un d'entre eux se décide : « Et si on parlait des nouvelles mesures pour les dimensions des pièges à ragondin ? » Il n'en fallut pas davantage pour déclencher trois heures d'histoires kafkaïennes, des autorisations de modification de clôture jusqu'aux règles illisibles des plans locaux d'urbanisme.

Nous avons ainsi traversé le dédale administratif français. Chaque conversation nous révélait une colère enfouie, des plus mesquines irritations (repeindre ses volets d'une couleur différente chaque fois qu'un nouvel architecte des Bâtiments de France prend ses fonctions) aux plus révoltantes tragédies (des exploitations agricoles mises sous scellés). Chaque journée nous apportait son lot de sigles nouveaux et d'acronymes imprononçables. Nous en sortions épuisés. Nous cauchemardions de formulaires Cerfa et d'inspecteurs de la DDT, de la DREAL, de la DDCSPP, de la DDTM ou de la DGCCRF... Heureux les simples qui ne connaissent pas ces sigles !

Certaines figures nous ont particulièrement marqués.

Les artisans de la Mayenne, noyau de sédition dans cette province pourtant paisible et prospère. Les plombiers-chauffagistes sont tellement découragés par la « certification RGE » qu'ils abandonnent l'installation des chaudières pour se reconvertir dans la salle de bains. Les maçons brandissent en tremblant le dernier-né des formulaires Cerfa, qui impose d'anticiper le volume de déchets, par catégorie de matériau et au mètre cube près. Face à la réglementation qui

continue de s'accumuler, les artisans ont le choix entre deux formes de renoncement : le travail non déclaré et l'embauche par des grands groupes qui se chargent de l'administratif. « Comme si les pouvoirs publics voulaient tuer les petits », concluent-ils.

Cet expert-comptable du Loiret, représentant digne et cravaté du Medef local. Tout en avouant être le premier bénéficiaire de la complexité, il se désole que son métier ait perdu son sens. Loin de fournir des conseils à ses clients, il passe son temps à « faire le travail de l'administration ».

Les associations rencontrées sur le port de Brest, qui ne peuvent plus organiser un événement sans subir des descentes des Urssaf (pour le droit du travail) ou de la Cnaps (pour la sécurité). Le temps des bénévoles spontanés, de la joyeuse camaraderie des soirs de fête est bien révolu. Car « les inspecteurs ont une vision uniquement à charge ».

Un hôtelier de Bourges qui, entre les règles sanitaires et les différents statuts dont il relève (hôtel, chambre d'hôte, location meublée...), doit se livrer à de savantes analyses avant de savoir qui parmi ses clients a le droit de prendre le petit déjeuner dans la salle commune.

La conciliatrice juridique du Médoc qui tente de résoudre les petits litiges entre voisins en s'efforçant,



précisément, d'éviter le recours au droit. Quand deux parties finissent par s'entendre sur la hauteur d'une haie et qu'aucun trouble à l'ordre public n'est avéré, à quoi bon faire intervenir le règlement ?

Les personnes en situation de grande exclusion à Lille, soumises aux pires tracasseries pour faire valoir leurs droits au RSA.

Ce cultivateur de chanvre bio du plateau de Millevaches, héritier des libertaires. Il œuvre dans une zone grise du droit, le CBD étant légal à la vente mais interdit à la production. Harcelé par les services des douanes ou la brigade des stupés, il poursuit son activité par militantisme et aussi par humanité, ses clients étant bien souvent atteints de maladies incurables que le CBD peut soulager à défaut de soigner. Mais voilà qu'à quelques centaines de mètres de son exploitation, l'ultragauche européenne (la « mouvance », comme on dit là-bas) a installé une vaste ZAD en pleine forêt et multiplie les actions illégales sans que la préfecture y trouve rien à redire. Comment ne pas partager le sentiment que les autorités s'acharnent à tracasser les honnêtes gens tout en laissant les contrevenants en paix ?

La directrice des services administratifs d'une grande commune de la Creuse, qui doit dénaturer le

projet de réhabilitation du centre-ville pour rentrer dans les cases de l'appel à projets. « L'État se simplifie la vie et nous la complique. »

Ce paysan de Lunel qui entasse sur le siège passager de sa camionnette des dizaines d'enveloppes siglées République française, non ouvertes. C'est un décrocheur. « Je ne peux pas m'occuper des papiers et faire mon métier en même temps. » Un jour ou l'autre, il sera mis au pied du mur par un assureur ou un huissier.

Les représentants des parents de handicapés à Orléans, effrayés par les commissions MDPH, qu'ils considèrent comme une « sorte de tribunal ».

Les élus locaux du Cher, perdus dans l'enchevêtrement des compétences territoriales. « Quand la préfecture dit "On va vous épauler", tu peux être tranquille qu'on va vers un nid d'emmerdements. »

Les jeunes entrepreneurs du Nord, débordant d'énergie mais frustrés par des procédures sans fin, qui découragent nombre de leurs pairs. Pour cette génération spontanément acquise aux notions de responsabilité sociale et environnementale, les obstacles administratifs paraissent d'autant plus incompréhensibles. Quand on lance une ferme d'aquaponie

en pleine zone urbaine, comment expliquer que l'on relève du bail agricole ?

Les restaurateurs du Var traumatisés par les descentes des Codaf (comités opérationnels départementaux antifraude). Ils racontent que deux jeunes, nouveaux dans la profession, ont fini menottés parce qu'ils avaient omis de réaliser les études d'impact sonore. Ils s'inquiètent à l'idée que leur établissement passe en « catégorie P » dès que les clients se mettent à danser. Ils s'amuse du document des risques professionnels, une litanie de truismes (attention, l'eau mouille). Conclusion, maintes fois entendue : « On sature, donc on n'applique plus rien. »

Ce viticulteur du Gard qui, en sus du dénombrement par son expert-comptable des bouteilles vendues, doit compter à la main tous ses bouchons une fois par mois en cas d'inspection des douanes. « Quinze ans que je compte, et personne n'est jamais venu vérifier... »

Cette éleveuse de chiens dans les Vosges, qui laisse ses bêtes gambader à l'air libre alors que la réglementation lui imposerait de les enfermer dans un chenil clos.

Les entrepreneurs du Berry, qui emploient plus de 10 % de leurs effectifs aux tâches administratives. « Comme si on mettait nos territoires sous cloche. »

Les sans-papiers de Cergy, éligibles à la régularisation mais bloqués depuis plusieurs années par des procédures (il faut posséder une promesse d'embauche pour avoir droit au titre de séjour, mais être en règle pour obtenir une promesse d'embauche...).

\*

De toutes ces conversations se dégagent quelques premiers constats empiriques.

- La complexité va croissant et concerne toutes les catégories socioprofessionnelles. Le maçon qui parlait travailler en sifflotant il y a encore trente ans est désormais arrimé à son écran d'ordinateur.

- C'est encore souvent l'épouse ou la sœur qui « fait la paperasse », en particulier dans les couples de petits entrepreneurs. La complexité reflète et prolonge l'asservissement patriarcal, en maintenant les femmes prisonnières d'un travail foncièrement non productif.

- La dématérialisation contribue au sentiment d'impuissance. Au-delà même de la question de l'illectronisme, le formulaire numérique et ses cases à cocher rendent impossible l'exposé d'une situation particulière.

## Table des matières

Le pays autobloquant .....	9
Identité Cerfa .....	25
Justice sociale .....	37
La cage d'acier .....	57
En attendant les barbares .....	69
Le projet Portalis .....	79
La société de confiance .....	103
La vie simple .....	113
<i>Histoires de Français</i> .....	119
<i>Notes</i> .....	137
<i>Quelques lectures</i> .....	139

*Composition et mise en pages  
Nord Compo à Villeneuve-d'Ascq*